

Madame, Monsieur!

Vous avez reçu la requête suivante de Statistique Austria en langue allemande. Le courrier et le formulaire ont été traduits en français.

Pour la réponse, veuillez utiliser le formulaire en langue allemande que nous vous avons transmis. Merci!

---

Madame/Monsieur

NOM

ADRESSE

Madame, Monsieur !

A l'occasion du recensement de la population 2011, l'Office fédéral de statistique autrichien a effectué un recensement sur la base de registres. Il ressort du registre central des déclarations domiciliaires que le **31 octobre 2011**, vous étiez déclaré comme ayant votre domicile principal à l'adresse suivante :

ADRESSE → dans la lettre originale
------------------------------------

Vous êtes désormais prié de communiquer si vous aviez effectivement votre domicile principal en Autriche le 31 octobre 2011 (votre centre d'intérêts et d'activités vitaux : voir au verso).

**Veuillez remplir le formulaire ci-joint** et nous le renvoyer dans l'enveloppe prévue à cet effet aussi rapidement que possible **d'ici le 19 octobre 2012** au plus tard. Les frais de port de ce courrier seront pris en charge par l'Office fédéral de statistique autrichien. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que vous **être tenu de par la loi de fournir ces renseignements**.

Pour toute demande de précision, vous pouvez nous joindre à l'adresse de mél [registerzaehlung@statistik.gv.at](mailto:registerzaehlung@statistik.gv.at) ou par téléphone au numéro gratuit concernant le recensement sur la base de registres (+43/800/799 711). Pour toute correction éventuelle des données imprimées relatives à votre déclaration domiciliaire, veuillez vous adresser à l'autorité compétente.

Nous vous prions d'avoir l'indulgence de comprendre que les réponses ne pourront vous être données qu'en langue allemande. Vous trouverez des indications dans votre langue au dos de ce courrier.

En vous remerciant de votre concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mag. Manuela Lenk

Directrice de la section recensement sur la base de registres  
Service des registres, des classifications et de méthodologie

Tournez, s.v.p.!

## **Informations sur le recensement 2011**

L'Office fédéral de statistique autrichien est tenu par la loi d'effectuer des recensements. Ceci est stipulé au niveau international par le règlement (CE) n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant les recensements de la population et du logement et au niveau national, par la loi sur le recensement basé sur les registres BGBl. (JO) I n° 33/2006. Un des objectifs est entre autre de déterminer le nombre d'habitants des communes de l'Autriche. Ceci est très important pour les communes car c'est de lui dont dépend le montant des ressources leur étant affectées suite à la péréquation financière.

### **Définition du domicile principal (conformément à la loi sur la déclaration domiciliaire [MeldeG] § 1 al. 7 et 8):**

*Le domicile principal d'une personne est fondé au lieu où elle s'est établie dans l'intention manifeste ou découlant des circonstances d'en faire le centre de ses intérêts et de ses activités vitaux; si, au vu de la situation professionnelle, économique et sociale d'une personne, cette condition objective s'applique à plusieurs domiciles, elle devra qualifier de domicile principal le lieu avec lequel elle entretient les liens les plus étroits.*

*Les critères suivants sont particulièrement déterminants pour le centre des intérêts et activités vitaux d'une personne : la durée de séjour, la situation géographique du lieu de travail ou de formation, le point de départ du parcours menant au lieu de travail ou de formation, le domicile des autres membres de la famille, notamment des mineurs, et le lieu auquel vous exercez votre activité professionnelle, suivez une formation ou fréquentez l'école ou la crèche, assumez des fonctions dans des collectivités publiques ou privées.*

Nous vous signalons qu'en vertu du § 5 al. 5 de la loi sur le recensement sur la base de registres parue au journal officiel BGBl. I n° 33/2006, vous être tenu de fournir ces renseignements. Conformément au § 66 de la loi sur les statistiques fédérales BGBl. (JO) I n° 163/1999, tout refus de fournir ces informations et la fourniture d'informations mensongères seront passibles d'une peine administrative.

### **Informations en langue étrangère sur le site web**

[www.statistik.at/wsa](http://www.statistik.at/wsa)

Numéro d'ordre

Madame/Monsieur  
NOM

ADRESSE  
DATE DE NAISSANCE

A l'attention de  
Office fédéral de statistique autrichien  
Service des registres, des classifications et de méthodologie  
Section recensement sur la base de registres  
Guglgasse 13  
1110 Vienne

En vertu du registre central des déclarations domiciliaires, votre **domicile principal** était déclaré à la date de référence du **31.10.2011** à l'adresse

ADRESSE → *dans la lettre originale*

Votre domicile principal était-il en Autriche le 31.10.2011?

Veuillez faire une croix dans la case appropriée!

**OUI**, le **31.10.2011**, mon domicile principal était en **Autriche**

**NON**, le **31.10.2011**, mon domicile principal était à l'**étranger**

Veuillez prendre en considération que le domicile principal est défini comme le centre des intérêts et activités vitaux (voir aussi les informations sur le recensement au dos de la lettre d'accompagnement)!

Pour information : si vous disposez toujours d'un logement en Autriche, votre domicile principal demeure toujours en Autriche même si vous faites des séjours de courte durée ou de durée prolongée à l'étranger (ex. : séjours professionnels ou à but de formation, appartement de vacances à l'étranger).

---

Date

Signature

A RENVOYER DANS LES MEILLEURS DELAIS, .SV.P.  
MERCİ DE VOTRE CONCOURS!